



INFO RAPIDE

LES SAMEDIS MALINS ET LE CONGÉ PRINCIPAL

Meudon, le 06/2026



Le 15 août tombe un samedi : Récupérez le !!

Comment gagner un jour de congés ?

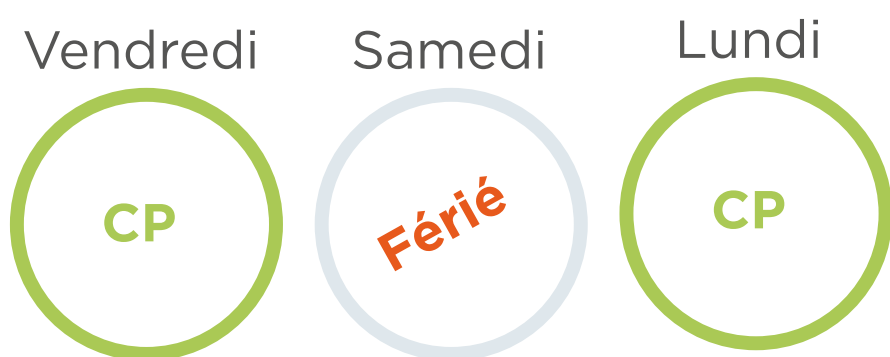
Un samedi malin c'est lorsque le samedi est un jour férié.

Il donne droit à un congés supplémentaire, soit :

- s'il est précédé ou suivi d'au moins deux jours de congés,



- s'il est précédé et suivi d'au moins un jour de congés.



En 2026 :

- le 15 août

En 2027 :

- le 1er mai
- le 8 mai
- le 25 décembre

Les jours de congés doivent être des congés payés légaux (ne fonctionne pas avec les jours d'ancienneté, de fractionnement, les RTT ou les jours de récupération).



Un jour temps partiel ou férié n'a pas d'impact sur la continuité des 2 jours de CP.

Le congé principal : qu'est-ce que c'est ?

Chaque salarié dispose d'un **droit à 5 semaines de congés payés à l'année**, acquis au fil de la période de référence : du 1er juin de l'année antérieure au 31 mai de l'année en cours.

La plage légale des congés s'étale du 1er mai au 31 octobre, période durant laquelle l'entreprise détermine les modalités de prise. Au cœur du dispositif, **le congé principal : il désigne la portion la plus conséquente des congés payés.**

L'employeur doit permettre au salarié de prendre au moins douze jours ouvrables consécutifs au titre du congé principal, ce qui équivaut à deux semaines. **La période de prise peut s'étendre sur toute la fenêtre légale, du 1er mai au 31 octobre.**



Pour les salariés en Temps Partiel : le(s) jour(s) off sont dans les 12 jours ouvrables consécutifs, pas besoin de poser plus de 12 jours ouvrable consécutifs.



Pour toutes questions, contactez les élus CFDT de votre site.



[www.https://www.cfdt-thales.com/](https://www.cfdt-thales.com/)

